



Whereas:

Canada shares the common goal with Northerners: that Northerners have greater control over their economic and political destinies.

Canada continues to work with all partners to create practical, innovative and efficient approaches to realizing the full potential of the Northwest Territories.

The Government of the Northwest Territories is working towards strong individuals, families and communities sharing the benefits and responsibilities of a unified, environmentally sustainable and prosperous Northwest Territories.

The Inuvialuit Regional Corporation, Northwest Territory Métis Nation, Sahtu Secretariat Incorporated, Gwich'in Tribal Council and the Tlicho Government have an integral role in the political development of the Northwest Territories and are key partners in the economic future of the territory.

The parties to the Northwest Territories Land and Resources Devolution Agreement-In-Principle hereby acknowledge that they have achieved consensus on the terms for achieving Devolution.

The parties hereby pledge to begin consultations on such terms in a meaningful, inclusive and timely manner with the aim of a transfer date of April 1, 2014.

Etendu :

Le Canada partage avec les résidants du Nord le même objectif : faire en sorte que ces derniers soient plus maîtres de leur destinée économique et politique.

Le Canada continue de travailler avec tous ses partenaires à élaborer des approches pratiques, novatrices et efficaces visant à exploiter le plein potentiel des Territoires du Nord-Ouest.

L'objectif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est de voir des personnes, des familles et des collectivités dynamiques profiter des avantages et des responsabilités découlant d'un territoire uniifié et prospère où l'environnement est respecté.

La Inuvialuit Regional Corporation, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, le Sahtu Secretariat Incorporated, le Conseil tribal des Gwich'in et le gouvernement tlicho jouent un rôle intégral dans le développement politique des Territoires du Nord-Ouest et dans l'avenir économique du territoire.

Par la présente, les parties à l'entente de principe sur la dévolution des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest reconnaissent qu'elles sont arrivées à un consensus sur les conditions relatives à la dévolution.

Par la présente, les parties s'engagent à mener des consultations selon les conditions établies, de manière judicieuse, inclusive et opportune, d'ici la date prévue pour la dévolution, le 1^{er} avril 2014.



Canada